



Politique sur les relations avec les Autochtones

Portée

La Politique s'applique à tous les employés de CAE à l'échelle mondiale, aux sous-traitants, aux fournisseurs, aux partenaires commerciaux et aux personnes agissant au nom de CAE.

Objectif

La Politique sur les relations avec les Autochtones énonce l'engagement de CAE envers les communautés, les entreprises et les personnes autochtones, et décrit les comportements et les actions attendus de tous nos employés et dirigeants, alors que nous planifions, préparons et menons notre travail.

Principes directeurs

CAE s'engage à collaborer avec les peuples autochtones et leurs communautés afin d'établir des relations de confiance à long terme fondées sur les valeurs fondamentales de CAE que sont l'inclusion et le respect (selon notre valeur *Un CAE*), la transparence et l'intégrité, le pouvoir d'agir, l'excellence et l'innovation.



Nous reconnaissons la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#) et nous nous engageons à travailler avec les peuples autochtones dans le cadre juridique et constitutionnel de chacun des pays où nous exerçons nos activités.

Nous reconnaissons la diversité des peuples autochtones et nous nous engageons à interagir avec les communautés autochtones d'une manière qui respecte l'histoire, la culture et les coutumes de chacune d'entre elles.

Nous respectons le fait que chaque communauté autochtone a son propre lien avec la terre et l'environnement dans lesquels elle vit.

Nous sommes conscients de l'importance d'apprendre à connaître et de respecter les cultures dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Nous reconnaissons que les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones au Canada sont reconnus, affirmés et protégés par la Constitution canadienne. Nous reconnaissons également le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, et plus particulièrement [l'appel à l'action 92](#) qui demande aux entreprises canadiennes de participer activement à la réconciliation économique.

CAE s'engage à :

- Participer à des consultations constructives et établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones
- Éliminer les obstacles systémiques aux opportunités d'affaires en établissant des relations avec les entreprises appartenant à des Autochtones et avec les communautés
- Offrir un accès équitable aux opportunités d'emploi au sein de CAE pour les peuples autochtones
- Appuyer les initiatives de développement des compétences et les opportunités d'investissement communautaire afin d'autonomiser les communautés autochtones et de former la main-d'œuvre de demain
- Créer une culture inclusive et encourager nos employés à apprendre l'histoire des peuples autochtones, leurs cultures et leurs contributions uniques, ainsi que les injustices et les abus historiques qu'ils ont subis.

Mise en œuvre

La Politique sur les relations avec les Autochtones de CAE offre une approche cohérente des relations de l'entreprise avec les peuples autochtones. Elle décrit les responsabilités et les engagements de CAE et vise à guider les décisions opérationnelles.

Pour mettre en œuvre cette politique, CAE a mis sur pied un comité d'engagement et de partenariats avec les Autochtones (PEI) composé de représentants de l'ensemble de l'organisation :

- Équipe de la stratégie de culture inclusive de CAE
- Équipe des Ressources humaines de CAE pour le recrutement, le maintien en poste et le développement des compétences de ses employés autochtones, ainsi que pour la sensibilisation et la formation de sa main-d'œuvre aux enjeux liés aux Autochtones
- Unités d'affaires de CAE (Opérations, Développement des affaires)
- Équipe de R-D et Academia de CAE
- Équipe d'approvisionnement de CAE
- Équipe Compensation et coopération industrielles (O&IC) de CAE
- L'équipe du développement durable et de l'engagement des parties prenantes de CAE
- Groupe de ressources pour les employés de CAE axé sur les peuples autochtones (FIRE)
- Équipe des communications de CAE
- Équipe des relations gouvernementales de CAE

Les progrès réalisés sur les engagements de CAE sont communiqués au Comité de leadership de la haute direction sur l'engagement et les partenariats autochtones, qui est composé des personnes suivantes :

- Cheffe de la direction du Capital humain et du Développement durable
- Chef des affaires juridiques et de la conformité et secrétaire de l'entreprise, qui est également le parrain exécutif du groupe de ressources pour les employés autochtones (FIRE) de CAE
- Présidente de la division Défense et Sécurité Canada de CAE

Ainsi que les membres de l'équipe de direction de CAE.

Le président et chef de la direction de CAE est responsable devant le conseil d'administration de veiller à ce que cette politique soit mise en œuvre efficacement. Cette politique sera révisée tous les trois ans et CAE fournira des rapports réguliers et objectifs sur ses progrès.

|